



Department of  
Education

**Shaping the future**

# Code de conduite



# Message de la directrice générale

## Les élèves sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Nous confier leur éducation et leur bien-être est non seulement un privilège mais aussi une immense responsabilité. Nous travaillons ensemble pour façonner l'avenir de l'éducation dans notre État. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour offrir à tous les élèves des perspectives riches et pleines de sens.

Pour y parvenir, nous cherchons à créer une culture et des environnements de travail qui nous permettent de répondre aux besoins et aux ambitions de nos élèves. Il est important que toutes nos décisions et initiatives reflètent nos valeurs et nos comportements.

Notre **Code de conduite** repose sur des valeurs que nous partageons : **l'intégrité, l'équité, l'écoute, l'expression de la vérité, l'esprit d'équipe, le souci de l'autre et l'apprentissage** ; et sur nos comportements sur le lieu de travail : **la détermination, les échanges, les performances de haut niveau et une conduite éthique exemplaire.**

Tout ce que nous faisons et toutes les décisions que nous prenons reposent sur ces valeurs et ces comportements.

Le présent Code établit un ensemble de normes (les « Normes ») que les agents doivent respecter lorsqu'ils prennent des décisions tant professionnelles que personnelles. Il incombe à chacun(e) d'entre nous de comprendre et de respecter ce Code, les Normes et toutes les politiques et obligations légales connexes.

Les chef(fe)s d'établissement et supérieur(e)s hiérarchiques sont tenu(e)s d'utiliser le présent Code pour développer l'intégrité et la responsabilisation, et encourager une culture de l'éthique basée sur des valeurs.



Lisa Rodgers  
Directrice générale



# Reconnaissance

**Nous reconnaissons et respectons les gardiens traditionnels des terres et des eaux sur lesquelles nos étudiants vivent et étudient dans tout l'État d'Australie-Occidentale.**

Nous reconnaissons et comprenons que les Aînés, les parents, les familles et les communautés sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Nous reconnaissons et valorisons les cultures et les atouts que les enfants aborigènes apportent aux autres élèves. Les Aborigènes ont une longue tradition d'enseignement et d'apprentissage par le partage de leurs liens avec le territoire, les communautés, la langue et la culture, ainsi que par la transmission orale, de génération en génération, de leurs histoires, récits et expériences de vie.

Nous reconnaissons et apprécions l'enseignement que les enfants aborigènes transmettent de leur foyer et de leurs communautés aux autres élèves.

Le terme « Aborigène » désigne ici les Aborigènes, les Aborigènes et Insulaires du détroit de Torrès et les Indigènes. Lorsqu'il est question d'individus, nous utilisons le mot « Aborigène ».

# Sensibilisation

**En travaillant pour le ministère, nous acceptons d'adopter les valeurs et les comportements ainsi que de respecter les Normes du présent Code de conduite.**

Il est essentiel qu'en tant qu'agents du service public, nous nous comportions de manière à répondre aux attentes des communautés et à préserver la confiance du public dans le ministère.

En tant que représentants du ministère, y compris les sous-traitants et les bénévoles, nous devons nous assurer que notre conduite en dehors du travail préserve l'intégrité du ministère et n'affecte pas notre capacité à remplir nos fonctions.

Le présent Code a été rédigé et doit être lu conjointement avec l'Instruction n° 7 du commissaire du Code d'éthique.

# Nos valeurs

Le ministère encourage des pratiques éthiques et des normes de conduite et de comportement adaptées. Nous nous engageons à créer des environnements de travail, d'enseignement et d'apprentissage dans lesquels les personnes sont traitées avec dignité et respect.

Les agissements du personnel doivent être guidés par nos valeurs qui reflètent les responsabilités sociales prises mutuellement et envers les étudiants, les parents et les aidants, les communautés et les parties prenantes.

Ces valeurs doivent s'exprimer concrètement dans les activités quotidiennes du ministère.



### **Intégrité**

Nous pensons qu'une bonne éducation est le fondement sur lequel tout repose. Nous ne prenons pas cette responsabilité à la légère et nous nous estimons privilégiés qu'elle nous incombe.

Nous agissons toujours dans le meilleur intérêt des élèves et de la communauté.

Nous sommes responsables et honnêtes et avons des principes moraux et éthiques stricts.

### **Équité**

Nous sommes conscients que chaque élève et membre du personnel fait face à des circonstances qui lui sont propres et a des besoins et des aspirations divers.

Nous faisons tout notre possible pour créer des environnements d'apprentissage et de travail où le racisme, la discrimination, l'intimidation, les mauvais traitements et l'exploitation n'ont pas leur place.

Nous pensons que les voies vers la réussite sont diverses et variées et notre but est d'aider chaque enfant à trouver la sienne.

### **Écoute**

Nous sommes à l'écoute les uns des autres et sommes attentifs à ce que nous disent nos élèves, leurs familles, les communautés et les parties prenantes.

Nous encourageons une expression honnête et respectueuse des idées ainsi que la diversité des opinions.

Nous donnons les moyens aux enfants et aux jeunes de s'exprimer pour qu'ils participent activement à leur propre éducation.

### **Expression de la vérité**

Nous nous engageons à étudier les nombreuses histoires, expériences et visions du monde des Autochtones.

Nous créons des environnements de travail et d'apprentissage culturellement sûrs et fournissons des services dans le respect des différentes cultures et exempts de racisme et de discrimination.

### **Esprit d'équipe**

Nous nous soutenons et nous encourageons les uns les autres, insufflons de l'inspiration et valorisons la contribution de toutes et de tous.

Nous défendons la confiance et l'inclusivité.

Nous reconnaissons l'importance de la collaboration pour que les élèves réalisent tout leur potentiel.

### **Souci de l'autre**

Nous adoptons un comportement de respect mutuel et assumons notre responsabilité de développer et maintenir des relations convenables.

Nous sommes attentifs et respectueux. Nous nous efforçons d'assurer notre sécurité, celle des autres et celle de nos ressources.

### **Apprentissage**

Nous adoptons une approche positive de l'apprentissage et l'encourageons chez autrui.

Nous faisons progresser les élèves dans leur apprentissage car nous estimons qu'elles et ils ont toutes et tous la capacité d'apprendre.

# Nos comportements sur le lieu de travail

## La détermination

Nous mettons les besoins et les ambitions de tous les élèves au cœur de nos décisions et de nos initiatives.

## Les échanges

Nous partageons notre expertise pour fournir des services réactifs.

## Des performances de haut niveau

Nous travaillons ensemble pour accomplir notre mission et obtenir les meilleurs résultats possibles.

## Une conduite éthique exemplaire

Nous nous engageons toutes et tous à trouver des solutions qui permettent de réellement changer les choses.

# Nos Normes

Le Code nous fournit un ensemble de normes qui guident notre conduite en tant qu'agents du service public.

Ces normes ont été conçues pour orienter nos décisions tant professionnelles que personnelles. Les décisions prises dans le cadre de notre vie privée peuvent parfois avoir une incidence sur nos prises de position professionnelles.

Nous sommes donc tenu(e)s de comprendre et de respecter les Normes qui doivent être lues conjointement avec les lois, politiques et procédures connexes. En outre, nous devons prendre des décisions en temps utile et en toute honnêteté et impartialité.

## Agir avec professionnalisme et intégrité

Nos relations sont empreintes d'honnêteté et de confiance et nous faisons preuve de dignité et d'intégrité à tout moment, aussi bien sur le plan professionnel qu'au sein de la communauté.

## Créer un environnement culturel sûr

Nous créons et préservons des environnements d'apprentissage et de travail culturellement sûrs et réactifs.

## Respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Nous saluons et accueillons des personnes de tous les horizons et considérons chacune d'entre elles comme une personne à part entière.

## Maintenir la sécurité et le bien-être

Nous préservons notre sécurité et notre bien-être ainsi que ceux de nos élèves, collègues et parties prenantes.

## Tenir des registres précis

C'est avec une grande rigueur que nous assurons l'enregistrement, la gestion et la conservation des informations.

## Protéger les informations officielles et confidentielles

Nous accédons à des informations officielles et confidentielles et les utilisons uniquement à des fins autorisées.

## Agir avec honnêteté

Nous adoptons des comportements honnêtes et sincères et nous signalons tout comportement frauduleux et toute forme de corruption.

## Utiliser les ressources publiques de manière responsable

Nous utilisons les ressources publiques de manière responsable et justifiée.

## Gérer les cadeaux et avantages

Nous observons un comportement intègre et éthique au moment de recevoir ou d'offrir des cadeaux ou des avantages.

## Signaler et gérer les conflits d'intérêts

Nous nous assurons que nos intérêts et appartenances d'ordre privé ou personnel n'entrent ou ne semblent pas entrer en conflit avec nos responsabilités en tant qu'agents du service public.

## Recruter équitablement

Nous suivons les normes de recrutement du commissaire du secteur public ainsi que les directives, procédures et politiques des ressources humaines du ministère.

## Assurer des approvisionnements responsables

Nous menons nos opérations d'approvisionnement dans le respect de l'éthique, en toute honnêteté et de manière équitable, et nous gérons convenablement les contrats.



# Qu'est-ce qu'une faute professionnelle ?

**En tant qu'agents du service public, nous devons respecter le Code de conduite du ministère et être attentifs aux Normes.**

Les comportements qui enfreignent le Code de conduite risquent de jeter le discrédit sur le ministère, affecter la crédibilité du personnel tant sur le plan professionnel qu'au sein des communautés et nuire à la sécurité et au bien-être de nos collègues et des élèves dont nous avons la charge.

Tout membre du personnel qui ne répond pas à ces attentes risque d'enfreindre le Code et peut faire l'objet de procédures et mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Toute violation du Code de conduite peut également, dans certaines circonstances, soulever la question d'une infraction criminelle grave éventuellement commise.

## **Signaler des comportements irrespectueux de nos Normes**

Nous devons toutes et tous dénoncer tout comportement inadapté, manquant de professionnalisme ou illicite dont nous sommes témoins ou dont nous entendons parler. Les mesures que nous devons prendre dépendent de la nature et de la gravité du comportement dont nous avons été témoins ou que nous avons subi. Cependant, il est essentiel de le **dénoncer**.

Si vous n'êtes pas sûr(e) de la manière de procéder, ou si vous ne pensez pas pouvoir résoudre la doléance ou le conflit avec professionnalisme, dans les plus brefs délais et directement avec la personne concernée, vous devez en parler avec votre chef(fe) d'établissement ou votre supérieur(e) hiérarchique, sans vous inquiéter d'atteinte à la réputation ou de représailles.

Si cette démarche n'est pas adaptée à votre situation, un rapport doit être établi et remis à un(e) supérieur(e) hiérarchique ou, si cela n'est pas possible, un rapport peut être directement transmis au Service des normes et de l'intégrité.

Tout membre du personnel ayant besoin d'informations complémentaires sur les Normes et politiques connexes et souhaitant suivre la formation sur la responsabilisation et la prise de décisions éthiques (« Accountable and Ethical Decision Making ») peut accéder à [lkon](#).

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des conseils supplémentaires sur le [Code et les Normes](#), veuillez contacter :

### **Professional Standards and Conduct**

Department of Education  
Level 2, 151 Royal Street  
East Perth WA 6004  
9264 4740  
[codeofconduct@education.wa.edu.au](mailto:codeofconduct@education.wa.edu.au)

### **Conseils téléphoniques**

1800 655 985

### **Numéro de signalement pour les internats**

1800 011 114

# Shaping the future

Réf. TRIM : D21/0297195  
SCIS : 5357025

© Department of Education  
Western Australia 2021

Department of Education  
151 Royal Street  
East Perth WA 6004  
9264 4111  
[education.wa.edu.au](http://education.wa.edu.au)

Ce document est disponible dans d'autres formats sur demande.

